

N° 2025_04_06

SYNDICAT MIXTE MEMORIAL ALSACE MOSELLE
EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

Comité syndical du 07 Avril 2025 à 17h30,
Sous la présidence d'Alain FERRY

Etaient présents :

Mesdames Michèle ESCHLIMANN, Nathalie KALTENBACH, Messieurs Claude BRIGNON, Alain FERRY, Patrick APPIANI Bernard FISCHER, Alexandre FAIVRE, Guy SCHMIDT

Excusés :

Mesdames Brigitte KLINKERT, Gabrielle ROESNER BLOCH, Messieurs Charles SITZENSTHUL, Laurent FURST, Laurent BERTRAND, Marc GIROLD

Procurations :

- Charles SITZENSTHUL donne procuration à Michelle ESCHLIMANN
- Michel ANDREU SANCHEZ donne procuration à Bernard FISCHER

Assistaient également à la séance : Mesdames BIERRY Sabine (SM Mémorial), DICK Gabrielle (SM Mémorial), Monsieur PETRAZOLLER François (CeA), Frédérique NEAU DUFOUR (Région Grand-Est)

LE COMITE SYNDICAL

VU

- Le Code Général des collectivités territoriales,
- Les arrêtés du Préfet de la Région Alsace – Préfet du Bas-Rhin en dates du 17 janvier 2000 portant création du Syndicat mixte « Mémorial Alsace Moselle » et des 17 septembre 2012 et 15 juin 2021 portant modification des statuts
- la convocation adressée à chaque membre du Syndicat mixte le 02 avril 2025

CONSIDERANT

- Le rapport financier d'Alain Ferry
- La revalorisation de la participation statutaire des collectivités au titre du fonctionnement selon le mode de calcul mentionnée dans les statuts du syndicat mixte qui ne modifie pas le montant des participations statutaires des collectivités membres par rapport à 2025 selon le calcul suivant :

Valeur point d'indice 100 de la FPT au 01/07/2023
Valeur indice 100 date dernière revalorisation soit 01/07/2017

$5907,34 \times 351116,32 = 356\,383,02$
5820,04

- Que le Président Alain FERRY fait lecture d'un échange par mail avec Monsieur Frédéric BIERRY, Président de la Collectivité européenne d'Alsace faisant état d'un engagement au titre des investissements 2025 d'un montant de 19 000€ qui s'ajoutent aux 12 839,62€ perçus en 2024 mais affecté au titre d'un acompte à la participation aux investissements sur l'exercice 2025.
- Que dans son mail, le Président de la CeA Frédéric BIERRY propose à Alain FERRY de mobiliser en 2025 les réserves du syndicat mixte du Mémorial Alsace Moselle. Il précise néanmoins que la CeA reste aux côtés du Mémorial et d'éventuels besoins qui émergeraient à l'avenir.
- Que Monsieur Guy SCHMIDT souligne que le montant de la participation de 17 000€, demandé au titre des investissements 2025 est plus conséquent pour le budget de la Ville de Schirmeck proportionnellement aux budgets de grandes collectivités comme la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.
- Que, en complément, Madame ESCHLIMANN propose que les autres collectivités réduisent proportionnellement leurs participations à l'investissement.
- Que Monsieur Bernard FISCHER, représentant la Région Grand Est, Monsieur Guy SCHMIDT représentant la Ville de Schirmeck, et Monsieur Alain FERRY représentant la communauté de communes Vallée de la Bruche, renoncent à réduire les participations de leurs collectivités au titre des investissements afin de ne pas trop impacter les réserves propres du syndicat mixte du Mémorial Alsace-Moselle.
- Que Monsieur Bernard FISCHER souligne que le Mémorial Alsace-Moselle a été voulu et souhaité, et que le Mémorial est devenu un outil incontournable de transmission d'une Mémoire régionale. Il précise que cette démarche sera appuyée par l'ouverture du Mur des Noms financé par la Région Grand Est et dont le fonctionnement sera assuré en collaboration étroite avec l'équipe du Mémorial mais dans un souci d'indépendance financière du budget propre au syndicat mixte, n'impactant pas les autres collectivités membres. Monsieur Bernard FISCHER ajoute que la conjoncture actuelle pesant sur l'Etat et les collectivités contraint les financements des collectivités mais il assure que la Région Grand Est apportera son soutien indéfectible au Mémorial Alsace-Moselle. Ainsi concernant la participation financière de la Région Grand Est, au titre d'une aide supplémentaire au fonctionnement, Monsieur Bernard FISCHER annonce qu'il serait possible d'augmenter la participation de la Région Grand Est au fonctionnement en passant de 178 000€ à 190 000€. Concernant la participation financière au titre de l'investissement, au vu des contraintes budgétaires pour l'année 2025, il n'est en revanche pas possible d'augmenter la participation afin de compenser la restriction budgétaire de la Collectivité européenne d'Alsace.
- Que le Président Alain FERRY refuse cette proposition

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **VOTE à l'unanimité les participations suivantes au titre du fonctionnement 2025 pour un montant total de 356 383€ :**

REGION GRAND EST 50%	178 192€
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	106 915€
COM. COM VALLEE DE LA BRUCHE	35 638€
VILLE DE SCHIRMECK	35 638€

- **VOTE à l'unanimité les participations suivantes au titre de l'investissement 2025 pour un montant total de 150 839,62€ :**

REGION GRAND EST	85 000€
COLLECTIVITE EUROPEENNE D'ALSACE	31 839,62€
COM. De COMMUNES Vallée de la Bruche	17 000€
VILLE DE SCHIRMECK	17 000€

(POUR : 10 voix – CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0)

Schirmeck le 09 avril 2025

Le Président du Syndicat mixte

Le secrétaire de séance

Alain FERRY

Guy SCHMIDT

Député honoraire

Adjoint au maire de Schirmeck

